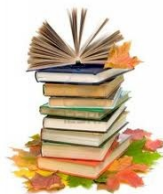


## Bibliothèque de Rosenwiller

Contact : Odile WEISKOPF et Simone EINHART  
Tél : 03 88 50 73 69  
(aux heures d'ouverture)  
bibliothequerosenwiller@wanadoo.fr



Avec l'arrivée de l'automne, profitons de nos soirées pour nous faire plaisir et nous évader par la lecture. Partageons nos romans préférés lors des **pauses-lectures**, autour d'une tasse de thé.

- samedi 14 novembre de 17h à 19h
- samedi 9 janvier 2016 de 17h à 19h

## Bricolage de Noël

Pour les enfants à partir de 6 ans :

- samedi 28 novembre de 14h à 16h



## Exposition et animation autour de la généalogie

- du 30 janvier au 28 février 2016  
(plus de détails au mois de janvier)

## Jeunes et ados

Des nouveautés sont disponibles : mangas, fantastique, « hémoglobine », ...

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site de la commune, rubrique *Vie Pratique*, puis *Bibliothèque*.

Horaires d'ouverture : - Lundi : 18h00 - 20h00  
- Samedi : 13h30 - 15h30

**DECHETS VERTS** : Samedi le 7 novembre, les jardiniers pourront déposer leurs déchets verts de 9h à 12h et de 14h à 16h à l'ancien dépôt de gravats.

**BROYEUR** : Le broyeur de végétaux sera mis à disposition de la population samedi le 21 novembre de 9h à 12h et de 14h à 16h sur le site de l'ancien dépôt de gravats. Le broyat issu de la taille et de l'élagage pourra être récupéré ou laissé sur place.

**GUIRLANDES de NOËL** : Pour les personnes intéressées, la confection de guirlandes en sapin aura lieu les 27 et 28 novembre de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à l'atelier communal.

## Votre Mairie

### Horaires d'accueil

Vous serez accueillis par Patricia Rohlfshagen, Secrétaire

Lundi : 8h00 - 12h00

Mardi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00

Mercredi : 8h00 - 12h00

Jeudi : 8h00 - 12h00

Vendredi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

Samedi : 9h00 - 11h00 les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois

Réception par M. le Maire ou l'un de ses adjoints uniquement sur rendez-vous.

Ce bulletin est réalisé par la commission communication : Claude Graff, Claudine Huck, Fernande Huck, Jean-Georges Huck, Philippe Wantz

## CHANTIER NATURE - Inscrivez-vous

Le Conservatoire des Sites Alsaciens vous invite à participer aux travaux d'entretien du Holiesel. Rendez-vous **samedi le 5 décembre** à 9h et/ou à 14h au cimetière catholique. Inscription souhaitée :  
- 03 89 83 34 10 ou 06 87 59 04 84  
- [antenne.bas-rhin@conservatoire-sites-alsaciens.eu](mailto:antenne.bas-rhin@conservatoire-sites-alsaciens.eu)

## NOUVEAUTE SELECT'OM

A compter de 2016, le Sélect'Om mettra en place la **collecte en porte à porte**, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, des papiers, cartons, bouteilles plastiques, briques et boîtes de conserve. Les containers seront supprimés, hormis les containers pour le verre qui resteront en place pour l'instant. Le Sélect'Om se chargera d'informer les habitants. Cette collecte complémentaire n'occasionnera pas d'augmentation de la redevance pour les ordures ménagères.

## DEFIBRILLATEUR

Lundi le 5 octobre, M. Georges Lanzi de Cardia Pulse a assuré une formation aux personnes intéressées par les premiers secours et l'utilisation du défibrillateur.



La commémoration de l'Armistice aura lieu le **dimanche 8 novembre** après la messe, vers 10h30.

## Etat Civil

### Mariage

- Monsieur Martin KEDZIERSKI et Madame Géraldine STEGER, le 24 octobre

### Naissances

- Timéo HEILIGENSTEIN, né le 28 juillet au foyer de Monsieur Stéphane HEILIGENSTEIN et Madame Bénédicte STAMM

- Simon SPIELMANN, né le 20 août au foyer de Monsieur et Madame Vincent et Marie SPIELMANN

### Décès

- Monsieur Edmond HARLE, le 18 septembre, à l'âge de 83 ans

- Madame Marthe BRONNER, le 24 octobre, à l'âge de 78 ans

## Mairie de Rosenwiller

2 Place de l'Eglise

67560 Rosenwiller

Tél : 03 88 50 41 66 Fax : 09 70 06 87 93

Email : [mairie.rosenwiller@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosenwiller@wanadoo.fr)

## Location salles communales

Veillez vous adresser à M. Jean-Georges HUCK, Adjoint - Tél : 03 88 50 73 21

## Commune de Rosenwiller



N° 29 - octobre 2015

# S'Gemeinerat Blattel



## Bulletin d'information communal

## Le mot du Maire



## Dossier: L'Agenda d'Accessibilité Programmée



Le défibrillateur, en place sur la façade nord de la Mairie.



Consultez notre site: [www.rosenwiller.com](http://www.rosenwiller.com)

Chers habitants de Rosenwiller,

Avec le passage à l'heure d'hiver en cette fin du mois d'octobre, les journées raccourcissent davantage et les couleurs automnales, qui métamorphosent notre bel environnement, nous préparent à la saison plus hivernale.

Le dossier choisi pour ce bulletin est la présentation de « l'Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP) et les travaux nécessaires à sa mise en œuvre dans notre commune.

Le carrefour route de Grendelbruch est opérationnel et je constate avec plaisir que le parking est souvent utilisé. Durant la période des vendanges, le chargement des raisins a pu se faire en toute sécurité sur cet espace présentant de nombreux avantages. Au printemps, nous finaliserons l'aménagement par la plantation d'une rangée de vignes dans l'espace végétal prévu.

L'aménagement d'un ossuaire et la création d'un columbarium nous semblaient importants pour permettre à chacun de choisir son type de sépulture. Nous avons veillé à la bonne intégration de cet espace au sein de notre cimetière. Une grande partie des travaux a été réalisée par notre ouvrier communal.

L'année prochaine, nous lancerons des travaux de mise en conformité et de réfection de notre Salle Communale et de la Mairie. Nous choisirons prochainement le maître d'œuvre qui nous accompagnera dans cette démarche qui s'étalera sur 2 ans environ.

Cet automne, nous organisons divers services comme la dépose de déchets verts, le broyage de végétaux, la confection de guirlandes de Noël. N'hésitez pas à en profiter.

Cette période de l'année me fait également vous rappeler à la prudence sur les routes et à l'adaptation de la vitesse aux conditions météorologiques.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce bulletin et une agréable fin d'année.

Bien cordialement,

Votre Maire,

Philippe Wantz

## Chantiers Voirie



Les travaux de l'été sont achevés. Une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental a permis à la commune de financer la mise en enrobé d'une portion de la route de Gresswiller, sans coût supplémentaire par rapport au marché initial.

## Convention Eau



Les Conseils Municipaux de Rosenwiller et de Rosheim ont adopté la nouvelle répartition des charges d'investissement, calculée au prorata du nombre actuel d'habitants, soit 85 % à la charge de Rosheim et 15 % à la charge de Rosenwiller, d'où un allègement de 5 % pour notre commune.

## PLU - registre de remarques

Nous vous rappelons qu'un **registre de remarques** est à disposition des habitants en Mairie, dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme**.

Ce registre ne remplace pas l'enquête publique (qui se déroulera à un stade ultérieur), mais est conçu pour **recueillir les observations** sur les documents mis à disposition en mairie au fur et à mesure de leur validation.

## Choix de Maître d'Oeuvre

La procédure d'**appel d'offres** pour le choix du Maître d'Oeuvre, en vue de travaux de réhabilitation et d'accessibilité de la Salle Communale et de la Mairie, est en cours.

## Fleurissement

La récompense tant espérée !



## Elections Régionales

Les élections régionales se tiendront les **6 et 13 décembre**. Le **bureau de vote** sera installé au **rez-de-chaussée de la salle communale**.

Quelques données : **169** conseillers régionaux élus pour 6 ans (**47** pour l'Alsace, 49 en Champagne-Ardennes et 73 en Lorraine) au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Chaque liste comprend autant de sections qu'il y a de départements dans la région.

## Cimetière

### Aménagement d'un ossuaire et création d'un columbarium

Pour se mettre en conformité avec la législation, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un **ossuaire** qui permettra de réserver une fin digne aux ossements provenant de l'excavation des tombes dont la concession n'est pas renouvelée.

Sur proposition du CCAS, il a aussi été décidé de créer un **columbarium** et un **Jardin du Souvenir**, afin de permettre aux familles qui le désirent d'opter pour une case pouvant renfermer les urnes de deux défunts ou pour la dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir.



L'ensemble est modulable. Des cases peuvent être rajoutées en fonction de la demande. Un banc vient compléter l'espace de recueillement mis à la disposition de tous. Un garde-corps discret surmontera le muret.



## Dossier : Notre Agenda d'Accessibilité Programmée

### Pourquoi un Ad'AP ?

La loi du 11 février 2005 prévoyait la **mise en accessibilité** des Etablissements Recevant du Public (ERP) à l'horizon 2015.

Nombreuses étant les Collectivités à n'avoir pas pu respecter les délais impartis, l'Etat a mis en place l'Ad'AP : l'**Agenda d'Accessibilité Programmée**. Cette feuille de route **engage** les collectivités à réaliser les travaux indispensables selon un agenda clairement défini, entre 3 ans et 6 ans. L'Ad'AP prévoit aussi des situations pouvant donner lieu à des dérogations.

	1 <sup>ère</sup> année (2016)	2 <sup>e</sup> année (2017)	3 <sup>e</sup> année (2018)
MAIRIE	-	-	7 600 €
SALLE COMMUNALE	-	15 200 €	65 000 €
SALLE ASSOCIATIVE	-	-	3 500 €
ANCIEN PRESBYTERE	2 000€	-	-
EGLISE	700 €	-	2 700 €
ECOLE	11 500€	-	4 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 200 €</b>	<b>15 200€</b>	<b>83 400 €</b>

### Qu'est-ce que « l'accessibilité » ?

Rendre un bâtiment, ou un lieu, public accessible signifie que toute personne, quel que soit son handicap (moteur, visuel...) ou son degré de mobilité, doit pouvoir y accéder de **manière parfaitement autonome**, donc sans l'aide d'un tiers.

### Notre agenda

Ainsi que le laisse apparaître le tableau ci-dessus, notre commune s'engage à répartir la réalisation des travaux d'accessibilité sur les 3 prochaines années. Ce sont des travaux de tous ordres, des aménagements divers (rampes d'accès, toilettes, marquages des nez-de-marches ...) devant répondre à différents handicaps.

A titre d'exemple : des **rampes d'accès** seront aménagées pour l'école (côté église), la Mairie et la Salle Communale.

**NB** : pour la Mairie et la Salle Communale, les travaux se feront en même temps que les travaux de réhabilitation.

## #accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Deux **dérogations** ont été demandées pour éviter des aménagements particulièrement lourds :

1) à l'**école** - la classe du 1<sup>er</sup> étage peut permuter avec la classe située au rez-de-chaussée, ce qui permet de se dispenser d'un ascenseur.

2) à la **mairie** - les séances du Conseil Municipal étant publiques, elles pourront se tenir au rez-de-chaussée de la Salle Communale, en lieu et place de la Salle du Conseil, un ascenseur ne se justifiant dès lors plus.

